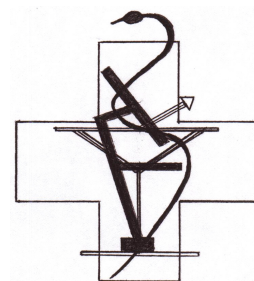


L'ÉCHO



Des Pharmacies (1996) et des Laboratoires d'Analyses Médicales (0959)

Juin 2019

N°206

Sommaire

- ☐ EDITO _____ P. 1
- ☐ LA CONVENTION COLLECTIVE DES LBM DOIT ÊTRE PORTEUSE DE PROGRÈS SOCIAL _____ P. 2
- ☐ AG DES LBM _____ P. 3
- ☐ NOMBREUSES ÉVOLUTIONS À VENIR DANS LA CCN OFFICINES _____ P. 4
- ☐ LE RENFORCEMENT SYNDICAL _____ P. 5
- ☐ LA FORMATION SYNDICALE _____ P. 6
- ☐ AG DE LA FNIC _____ P. 7



Bulletin d'information bimestriel des Syndicats CGT du personnel des pharmacies d'officines et des laboratoires d'analyses médicales.

ISSN 07657021
Commission Paritaire : 0124507701
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
Imprimé par nos soins : FNIC CGT
Bimestriel - 2,74 €
case 429 - 263, rue de Paris
93100 Montreuil
E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Site : <http://www.fnic-cgt.fr>

édito

POURSUITE DES MOBILISATIONS

Fin avril, tous ceux qui se mobilisent depuis des mois, les militants syndicaux, les révoltés, qu'ils soient Gilets jaunes ou non, n'ont eu que la confirmation de ce qu'ils disent depuis le 17 novembre : Macron, le président des riches, écoute mais n'entend pas et ne changera pas de cap. Toutes les revendications de justice sociale et fiscale ont été balayées d'un revers de main avec tout le mépris qu'on lui connaît. Aucune proposition d'augmentation des salaires par le partage des richesses créées dans l'entreprise : les patrons et leurs actionnaires peuvent continuer à se goinfrer de dividendes.

La réforme des retraites a été présentée avec une malhonnêteté intellectuelle rarement atteinte à ce niveau de responsabilité nationale. Oser dire que l'âge légal de départ à la retraite, qui aujourd'hui est à 62 ans, ne reculera pas, tout en mettant une décote qui incitera à travailler d'avantage, est le paroxysme de l'enfumage.

C'est pourquoi nous avons eu raison d'être en force, militants, Gilets jaunes, forces politiques, progressistes, associations, salariés, retraités, privés d'emploi, dans la rue le 27 avril, le 1er mai, le 9 mai, pour exiger la destruction totale du programme ultra-libéral de Macron.

Un programme répondant seulement à la finance et à la destruction de notre modèle social, cette destruction pour laquelle il a été mis en place à l'Élysée pour 5 ans. C'est certainement vrai qu'il se fout de briguer un autre mandat puisqu'il aura accompli les demandes les plus régressives attendues par le patronat depuis le Front populaire en 1936.

TOUT EST PRÉTEXTE, SOUS RAISON D'ÉCONOMIE, POUR NOTAMMENT DÉTRUIRE NOS SERVICES PUBLICS.

Nous en revenons toujours à la même équation de devoir choisir entre un service qui réponde aux attentes et aux besoins de la population et la réduction d'une dette qui a pour cause, en grande partie, les cadeaux fiscaux faits aux entreprises.

Nos hôpitaux, nos Ehpad, nos écoles, notre système de santé, nos infrastructures routières, les grands secteurs de l'eau et de l'énergie, etc. sont bradés aux entreprises privées qui se foutent complètement de l'obligation de service public puisqu'elles ne sont que sur des stratégies financières.

AUJOURD'HUI, NOUS AVONS DONC BESOIN EN URGENCE DE FAIRE CONVERGER DANS LA LUTTE L'ENSEMBLE DES PROFESSIONS ET DES FORCES PROGRESSISTES POUR :

- » **Maintenir et améliorer nos services publics,**
- » **Porter notre projet de société qui, lui, ne fait aucune distinction entre Public et Privé,**
- » **Exiger l'augmentation des salaires,**
- » **Obtenir la réduction du temps de travail,**
- » **Défendre la retraite à taux plein à 60 ans et 55 ans pour travail pénible,**
- » **Exiger la liberté de manifester sans violences policières, ni répression exercée sur nos camarades.**



● LA CONVENTION COLLECTIVE DOIT ÊTRE PORTEUSE DE PROGRÈS SOCIAL

Les représentants de la chambre patronale veulent poursuivre la réécriture de la Convention collective mais ne veulent surtout pas le faire à droit constant, c'est-à-dire en maintenant le « plus » de la Convention par rapport au Code du travail.

Is veulent en fait se contenter de transposer les évolutions que les ordonnances Macron ont amenées au Code du travail.

La Convention collective deviendrait donc, à la fin de cette remise à plat, un simple « copier-coller » de ce Code du travail.

La FNIC CGT entend pour sa part revendiquer de réelles améliorations des conditions de vie et de travail de l'ensemble des salariés de la branche des laboratoires de biologie médicale.

Sur toutes les thématiques de la Convention nous porterons de réels progrès sociaux.

Par exemple, concernant l'égalité entre les hommes et les femmes, **la FNIC CGT** revendique que les entreprises soient obligées de mettre en place des accords incluant des périodes dites de « neutralisation. ».

Ces accords devraient prévoir qu'en cas de congé maternité congé ou d'adoption, de paternité ou de congé parental d'éducation, les salariés continuent à bénéficier de progressions de rémunération.

Comme cela se fait dans beaucoup de branches, des augmentations devraient être rendues obligatoires au retour du congé de ces salariés.

En matière de salaire
la FNIC CGT
continuera à revendiquer
la remise en place de la
valeur du point permet-
tant de calculer
le salaire minimum
hiérarchique.

LA FNIC CGT revendiquera également le calcul de la prime d'ancienneté non plus sur le salaire minimum de l'emploi occupé mais bien qu'elle soit calculée **sur le salaire réel**.

Concernant la révision de la classification de l'ensemble des métiers **la FNIC CGT** revendique que la grille de classification fasse référence au niveau de qualification correspondant au diplôme initial obtenu mais également à l'expérience professionnelle, que les évolutions de coefficient puissent être rendues automatiques en fonction du temps passé dans le poste.



GRILLE FÉDÉRALE DE SALAIRES REVENDIQUÉS dans les Laboratoires de Biologie Médicale

Coef	NIVEAU D'EMBAUCHE, DIPLOMES, ÉVOLUTIONS	REVENDICATION FÉDÉRALE
135	Niveau d'embauche d'un salarié sans diplôme, ni formation professionnelle, ni expérience. Passe à 150 après 1 an maxi.	1900 € *
150		2071 €
160		2186 €
170	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 5 (CAP, BEP). Passe à 180 après 3 ans maxi	2300 €
180		2414 €
200		2643 €
210	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 4 (BT, BAC PRO). Passe à 220 après 3 ans maxi (T et AM)	2757 €
220		2871 €
230		2986 €
250	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 3 (BTS, DUT, etc...). Passe à 260 après 4 ans maxi à ce coefficient.	3214 €
260		3329 €
270	Niveau d'embauche des BAC + 3 (licence, VM, etc...). Passe à 290 après 4 ans maxi à ce coefficient.	3443 €
290		3671 €
300	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 2 (BAC + 4). Passe à 310 après 1 an maxi à ce coefficient (ISC)	3786 €
310		3900 €
350		4357 €
400	Niveau d'embauche des diplômés de niveau 1 (ingénieurs, masters, DES, etc...). Passe à 500 après 3 ans maxi (ISC)	4929 €
500		6071 €
600	Niveau d'embauche des BAC + 8 doctorats. Passe à 800 après 3 ans maxi à ce coefficient.	7214 €
800		9500 €

CALCUL
DU SALAIRE
GARANTI
DE CHAQUE
SALAIRE

$1900 + 11,4285 \times (\text{Coef} - 135)$

* Salaire revendiqué par la FNIC CGT pour le Coef. 135 (coefficient des salariés sans diplôme, ni expérience).

Valeur du Point au-delà du coefficient 135 : 11,4285 €

La valeur du point maintient un rapport de 5 entre le 135 (1900 €) et le 800 (9500 €) : $1900 \times 5 = 9500$. Soit un écart de salaire entre le 800 et le 135 = 7600 € pour 665 points, donc 11,4285 € par point au-delà du 135.



● **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS
DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE**

RAPPEL

► **MERCREDI 19 JUIN 2019**

DE 9 H 30 A 16 H 30
Au siège de la Fédération à Montreuil -
Salle PERROUAULT

Cette assemblée générale sera l'occasion de faire le point sur la situation économique et sociale des laboratoires et de travailler sur les revendications salariales.

Comptant sur votre indispensable présence,
Fraternellement.

Eric SELLINI,
P/O Secrétaire Fédéral



**Bulletin d'inscription
à l'Assemblée Générale**



du 19 06 19

des Laboratoires de Biologie Médicale

LE SYNDICAT CGT : _____

LOCALITÉ _____ DPT /__/_/

☞ **Envisage la participation de /_____/ Camarades.**



● NOMBREUSES EVOLUTIONS À VENIR DANS LA CONVENTION COLLECTIVE

» LE « TOILETTAGE » DE LA CONVENTION COLLECTIVE EST EN COURS.

A lors que les ambitions affichées par la chambre patronale sont très limitées, **la FNIC CGT** estime que ce toilettage doit donner lieu à une évolution positive des droits des salariés.

En effet la Convention ne doit pas être uniquement une reproduction des lois déjà contenues dans le Code du travail, mais bien être un texte apportant des droits sociaux supplémentaires à l'ensemble des salariés de la branche.

C'est pourquoi, dans le cadre de la révision de la partie de la convention consacrée au temps de travail, la FNIC CGT portera la question du passage aux 32 heures.

La FNIC CGT portera également la revalorisation de la rémunération des premières

heures complémentaires dans les entreprises de moins de 20 salariés. Ces heures - de 35 à 39 heures - sont aujourd'hui rémunérées à 15 %. Nous demanderons l'alignement sur les entreprises de plus de 20 salariés où les heures complémentaires sont rémunérées à 25 %.

L'accord portant sur la grille de prestations de la prévoyance santé est en cours de révision au niveau de la branche des officines de pharmacie.

L'objectif de cette révision est double :

Mettre la grille au niveau des recommandations du dispositif 100 % santé mis en place par le gouvernement, harmoniser encore plus les régimes non-cadres et cadres.

La FNIC CGT a constamment défendu une harmonisation par le haut. Notre souhait est d'aligner le régime des non-cadres sur le régime des cadres.

Nous avons été entendus sur de nombreux postes. Les principales améliorations pour les non-cadres seront les suivantes :

- ❑ **Une meilleure prise en charge des dépassements d'honoraires des médecins généralistes et spécialistes**
- ❑ **Une meilleure prise en charge des appareillages**
- ❑ **La mise en place des dispositifs 100 % santé pour l'optique et le dentaire, qui permet d'avoir un est à charge quasi nul.**
- ❑ **La prévoyance lourde est également en cours de révision. L'objectif est de mettre en place une rente éducation pour les enfants des salariés.**

L'ensemble de ces évolutions très positives pour les salariés se fait sans augmentation importante de la participation des salariés. L'impact sur la cotisation sera d'environ 1,50 € par mois.

● LE RENFORCEMENT SYNDICAL

SEUL MOYEN DE FAIRE ABOUTIR NOS RENVEDICATIONS.

► Le paysage syndical est particulièrement dense et il est souvent difficile, pour les salariés, de saisir les différences entre les organisations syndicales. La CGT a fait le choix d'être un syndicat de classe, de masse, indépendant et démocratique. Voici quelques arguments pour convaincre les salariés de nous rejoindre :

1. De masse :

L'efficacité du syndicalisme dépend du rassemblement du plus grand nombre de salariés. En ce sens, nous estimons indispensable que les salariés s'emparent du syndicat pour lui donner un caractère de masse et inscrire le syndiqué au cœur de l'action syndicale, en tant qu'acteur et non comme simple spectateur.

2. De classe :

Nous vivons dans un système où les intérêts des uns, ceux qui détiennent les capitaux et moyens de production, s'opposent aux intérêts des autres, ceux qui produisent les richesses et vivent de leur travail, nous, les salariés. De l'ouvrier au cadre, la CGT défend donc tous les salariés de l'entreprise et ne laisse personne sur la touche.

3. Indépendant :

La CGT est autonome dans son analyse et ses prises de position. Elle est indépendante du patronat, du gouvernement, des religions, des institutions européennes et internationales, des partis politiques ! Cependant, la CGT n'est pas neutre quant aux décisions politiques et aux réformes qui ont un impact sur les acquis sociaux gagnés par le passé, parfois au prix du sang. Ce sont les revendications et l'amélioration des conditions de vie et de travail qui guident l'action de la CGT et non des considérations extérieures.

4. Démocratique :

Chaque syndiqué-e peut exprimer son avis et participer aux décisions. Rassembler les syndiqués, les salariés, les privés d'emplois, les retraités, débattre, élaborer des revendications, définir des objectifs clairs, et décider de l'action collective qui sont des gages de la démocratie, c'est ainsi que fonctionne la CGT.



Tous les syndiqués, femmes et hommes, avec chacun son origine, ses spécificités et ses différences, font la richesse de la CGT. Tous les syndiqués et militants CGT ont un objectif commun, lutter pour le progrès social, défendre et faire évoluer les acquis de toutes les branches de notre Fédération.

Allez à la rencontre de tous les salariés pour rassembler, défendre ensemble nos intérêts, pour que nos revendications soient celles de toutes et tous.

**N'HÉSITEZ PLUS, IL Y A UNE PLACE
POUR VOUS À LA CGT.**

✂

Bulletin d'adhésion

☐ Je souhaite adhérer à la CGT

Bulletin à remettre à un militant CGT où à renvoyer à la FNIC CGT

● LA FORMATION SYNDICALE

POUR COMPRENDRE ET AGIR

Gagner des luttes, résister, revendiquer, proposer des alternatives crédibles, négocier, mener la bataille des idées, convaincre les salariés de rejoindre la CGT : pour mener à bien ce **tour de force** quotidien réalisé par des milliers de militants CGT, la formation est indispensable.

Personne ne naît avec un drapeau CGT dans la main, tout s'apprend !

Personne n'a la « science infuse », d'autant plus que l'environnement économique, social et juridique évolue en permanence, si bien qu'il est normal qu'un militant CGT doive se former TOUT AU LONG de sa vie militante.

Alors que les dirigeants d'entreprise, les employeurs, DRH et autres contradicteurs avec qui nous devons discuter suivent eux-mêmes des formations de haut niveau pour défendre leurs intérêts, notre engagement CGT exige que la **formation syndicale** soit placée **au cœur de l'activité** régulière de tout syndicat.

La Fédération fait de la question de la formation syndicale une **priorité**, et met tout en œuvre pour proposer une offre de formation de très haute qualité, dans l'objectif de perpétuer une CGT de **combat**, crédible et consciente de la **lutte des classes** permanente dans l'entreprise. Et même si l'expérience du terrain est irremplaçable, **sans formation**, les élus, les militants, les syndiqués n'ont pas toutes les armes indispensables pour mener à bien leur activité.

Chaque syndicat doit définir un programme permanent de formation.

L'offre fédérale de formation comprend deux dimensions :

- Des formations syndicales « de fond », dits « modules **longs** » qui durent 5 jours, dans les domaines du comité d'entreprise, du CHSCT, ainsi que les stages syndicaux pour former les militants : vous trouverez ces formations en début de catalogue.

- Des formations **courtes** de 1 à 2 jours sur des sujets spécifiques et ciblés, qui permettent d'avoir les éléments nécessaires sur les sujets précis abordés.

Pour chaque thème, une session annuelle est prévue à Montreuil.

Chaque formation peut aussi être réalisée au plus près des syndicats, sur les territoires : contacter la Fédération pour l'organiser. Une session comprend entre 8 et 16 stagiaires. En deçà de 8 inscrits, la session peut être annulée faute de participants (Vous serez alors prévenu) ; au-delà de 16, une date supplémentaire sera proposée au cas par cas.

Pour toute formation, l'inscription auprès de la Fédération est OBLIGATOIRE.

Quand une participation financière est indiquée, elle ne couvre que les frais **pédagogiques**, qui correspondent non seulement à l'organisation matérielle de la session de formation, mais aussi à la mobilisation par la FNIC-CGT de moyens politiques et administratifs pour la préparation, le déroulement des stages et la conception des contenus.

La demande de participation financière ne doit pas être **bloquante** pour s'inscrire à un stage syndical.

En cas de problème, pas d'hésitation pour contacter « votre » Fédération au 01.55.82.68.88.

Le document reprenant l'ensemble des formations est accessible sur le site internet de la FNIC <http://www.fnic-cgt.fr>.

A la fin du document se trouvent les **modèles de lettres** et la **procédure** fédérale pour une demande de prise en charge du maintien du salaire, dans le cadre d'un CFESS (congé de formation économique, sociale et syndicale).

Assemblée générale des syndicats de la FNIC-CGT

Assemblée générale le 05 septembre 2019 à Montreuil, de 09 h 00 à 16 h 30, salle du CCN.

Depuis plusieurs mois, Gilets jaunes, Gilets rouges, salariés, retraités, jeunes, précaires, se mobilisent tous les samedis pour une autre société, contre le projet libéral du gouvernement.

Les revendications qui sont portées dans ce mouvement de révolte correspondent aux revendications de la CGT : plus de justice sociale et fiscale, augmentation des salaires, défense de notre système de retraite solidaire par répartition, de la Sécurité sociale dans son ensemble, etc.

Depuis de nombreux mois, la FNIC-CGT appelle à la convergence des luttes avec l'ensemble des professions et des forces progressistes pour maintenir et améliorer nos services publics et porter notre projet de société qui, lui, ne fait aucune distinction entre public et privé. La manifestation du 27 avril à Paris, avec plus de 30 000 manifestants, allait dans ce sens, et il nous faut débattre tous ensemble de la nécessité de continuer dans cette voie, pour le rassemblement de tous les salariés sur notre projet de société.

Macron, le président des riches, écoute mais n'entend pas, dit voir mais reste aveugle, et il ne changera pas de cap tant qu'il n'aura pas en face de lui un mouvement fort, qui bloque l'économie.

Après la mise en place des lois régressives que sont les lois Travail, Macron ou El Khomri, la loi Rebsamen, le gouvernement du capital enfonce un peu plus le clou et remet en cause notre projet de re-

traite solidaire. Dans un régime à points, le soi-disant maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans ne signifie plus grand-chose. Avec la prise en compte de l'intégralité de la carrière, des variations du point, de la remise en question des périodes de maternité, maladie, invalidité, les salariés seront obligés de partir de plus en plus tard en retraite pour avoir un minimum de pension pour survivre.

Notre assemblée générale sera donc l'occasion de débattre et de mettre en place la stratégie de lutte nécessaire en cette rentrée pour, non plus être dans un positionnement de maintien et de défense des droits des salariés, mais repartir à la conquête du progrès social et porter haut notre projet de société :

- ➔ **RETRAITE SOLIDAIRE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET PAR RÉPARTITION À 60 ANS À TAUX PLEIN,**
- ➔ **RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL À 32H00 SANS PERTE DE SALAIRE,**
- ➔ **SMIC À 1 900 EUROS,**
- ➔ **100 % SÉCU, ETC.**

LE 5 SEPTEMBRE 2019, LA PRÉSENCE DE CHAQUE SYNDICAT EST INDISPENSABLE !
INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !
LA VICTOIRE PAR LA LUTTE EST POSSIBLE !



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES SYNDICATS DE LA FNIC CGT
5 SEPTEMBRE 2019 À 9H00 - SALLE CCN - MONTREUIL

Le syndicat CGT _____ Branche d'activité _____
Nom _____ Prénom _____
Localité _____ Dép... _____

» Participation de ____/____ Camarades

Bulletin de participation à retourner à la FNIC CGT - case 429 - 93514 Montreuil cedex - Email : contact@fnic-cgt.fr



apgis

Institution
de prévoyance

*Ensemble, pour assurer
votre tranquillité*

Institution paritaire, forte de plus de 40 ans d'expérience, nous sommes spécialisés dans l'assurance collective de personnes. Nous proposons aux salariés des branches des garanties de prévoyance (frais de santé, décès, invalidité) prévues par leur Convention Collective Nationale.

Et parce nous faisons des hommes et leur santé notre priorité, nous les accompagnons à chaque étape de leur vie en proposant des services au plus près de leur préoccupation.

APGIS

12, rue Massue
94684 Vincennes cedex
Tél. 01 49 57 16 00
www.apgis.com